

Résidences Dar Saada

Société Anonyme à Conseil
d'administration au capital de
1.310.442.500 DHS
277-279 BD Zerktouni Casablanca
RC 116417 Casablanca

**Formulaire de vote par correspondance ou par
procuration**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE**

Convoquée pour le mercredi 13 juin 2018 à 10h au siège social de la société sis au Quartier
Marina, Tour Crystal 3, 8^{ème} étage, Casablanca,

RESERVE A LA SOCIETE

Actionnaire :
Adresse :
Identifiant :
Nombre d'action :
Nominatif :
Au porteur :
Nombre de voix :

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Je vote **OUI** à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil
d'Administration, à l'**EXCEPTION** de ceux que je signale en noircissant la case
correspondante et pour lesquels **je vote NON** ou je m'abstiens

- **A Titre Ordinaire**

1 2 3 4 5 6 7 8

- **A Titre Extraordinaire**

1 2 3 4

**JE DONNE POUVOIR AU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

JE DONNE POUVOIR A :

M, Mme ou Mlle.....
Adresse.....

NOM, PRENOM, ADRESSE DE L'ACTIONNAIRE :

.....
.....
.....

**Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en
assemblée :**

-Je m'abstiens (l'abstention n'est pas prise en compte pour le calcul de la
majorité)

-Je donne procuration à M, Mme ou Mlle:

.....
..... Pour voter en mon nom.

N.B : (article 130 de la loi n°17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et
78-12)

-Le formulaire doit être reçu par la société **2 jours** au moins avant la date
de l'assemblée, à l'adresse du siège social – Directions Stratégie.

- s'il s'agit de titres au porteur, vous devrez joindre également une
attestation de blocage de titres .

Date :

Signature :



COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE ?

Formalités à accomplir préalablement

Quel que soit le mode de participation que vous choisirez, vous devez justifier de votre qualité d'actionnaire.

Vous devez donc :

Pour vos **actions nominatives** : être inscrit au registre de la société **5 jours au moins** avant la date de réunion de l'assemblée.

Pour vos **actions au porteur** : faire établir dès que possible, par l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte-titres, un certificat constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'assemblée (attestation de blocage de titres). En tout état de cause ce certificat doit parvenir au siège social **2 jours au moins** avant la date de la réunion, remis à la Direction Stratégie.

Modalités de participation

Vous avez le choix entre **3 modes** de participation :

- **Se présenter à l'assemblée générale :**

Vous devez vous présenter le jour de l'assemblée générale ordinaire annuelle muni d'un justificatif d'identité.

N.B : Si vos titres sont au porteur, vous devrez fournir également une attestation de blocage de vos titres.

- **être représenté (e) à l'assemblée générale :**

Vous devez remplir le formulaire (la partie représentation), si vous souhaitez vous faire représenter par votre conjoint, ascendant, descendant ou par un autre actionnaire, ou le cas échéant par le président de l'assemblée

N.B : Si vos titres sont au porteur, vous devrez joindre également une attestation de blocage de vos titres.

- **Voter par correspondance à l'assemblée générale :**

Vous devez remplir le formulaire (la partie vote par correspondance), et ce, résolution par résolution en noircissant les cases des résolutions qui ne recueillent pas votre adhésion.

N.B : Si vos titres sont au porteur, vous devrez joindre également une attestation de blocage de vos titres.

Si le formulaire de vote qui serait rempli de manière à confondre les modes de vote (correspondance, procuration ou pouvoir au président) ne sera pas considéré dans le vote des résolutions objets de l'assemblée générale.